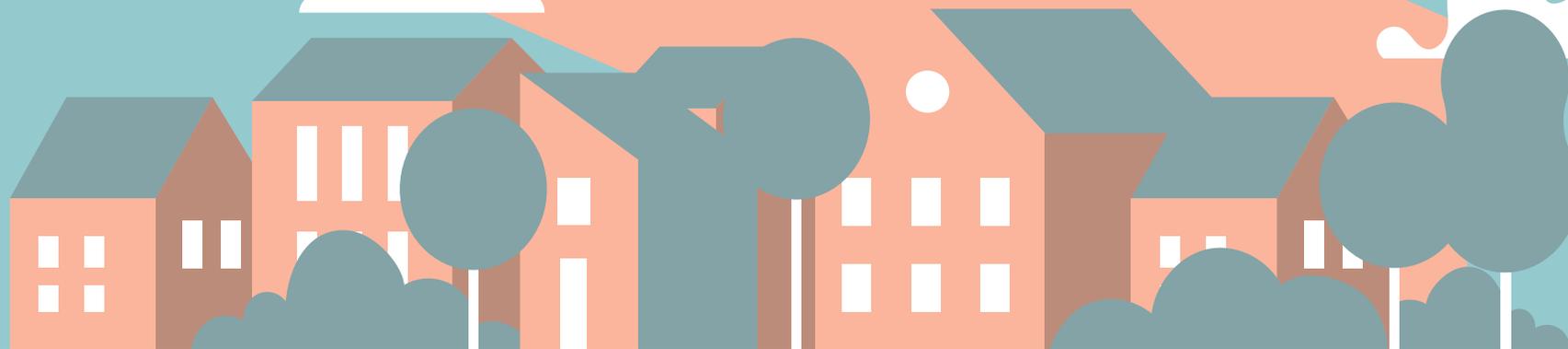




GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

DOSSIER
DE PRESSE
janvier 2022



SOMMAIRE

page 1 / communiqué de presse

page 2 / les missions du Guichet unique de l'habitat

page 3 / comment être accompagné ?

page 4 / les chiffres clefs de l'habitat



communiqué de presse

Dans un contexte international de changement climatique, La Roche-sur-Yon Agglomération s'engage en faveur de la transition énergétique, notamment à travers son Plan climat-air-énergie territoire (PCAET) qui a permis d'identifier les enjeux, axes de travail et objectifs à atteindre d'ici 2030 et 2050, soit :

- une réduction de consommation d'énergie importante de près de 50% d'ici 2050 ;
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 57% d'ici 2050 (après une baisse plus marquée à partir de 2030).

Pour atteindre ces objectifs, l'**habitat** constitue l'un des leviers forts du territoire. Dans ce domaine, l'Agglomération mène une politique volontariste qui soutient la rénovation énergétique à travers le **Guichet unique de l'habitat**, un dispositif qui permet d'accompagner techniquement et financièrement les ménages dans l'amélioration énergétique de leur logement.

Initialement orienté vers l'accompagnement des ménages aux ressources inférieures de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le Guichet unique de l'habitat a élargi ses missions à l'ensemble des propriétaires, sans condition de ressources, avec l'appui du programme national France Rénov'. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les Agglo-Yonnais propriétaires peuvent désormais bénéficier d'un accompagnement personnalisé et approfondi pour améliorer le confort dans leur logement.

Objectif : orienter et accompagner 1 500 nouveaux ménages par an.

Une enveloppe annuelle de 300 000 € / an sera allouée aux ménages qui s'engageront dans une rénovation ambitieuse (étiquette A/B post travaux).

Cet élargissement des missions du Guichet unique de l'habitat s'inscrit également dans l'action n°4 « Améliorer la qualité du parc existant » du 6^{ème} Programme local de l'habitat 2017-2022.

Pour mettre en place ce dispositif sur le territoire, l'Agglomération bénéficie de l'accompagnement de plusieurs partenaires :

- des financements nationaux (via les Certificats d'Economie d'Energie et le SARE - Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique) ;
- des financements régionaux (Programme Régional pour l'Efficacité Energétique) ;
- à l'échelle départementale, un accompagnement financier du SyDEV.



LES MISSIONS DU GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

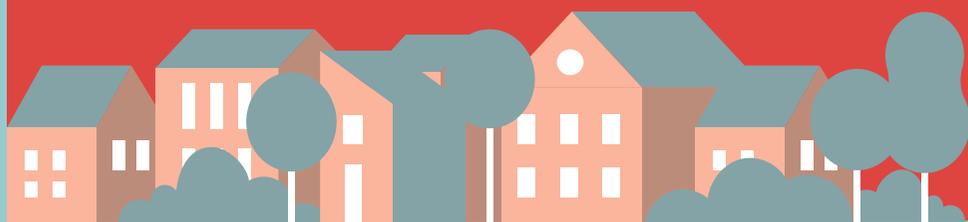
Le Guichet unique de l'habitat a été mis en place dès 2012 afin d'accompagner les ménages dans leur projet de travaux pour améliorer les performances énergétiques de leur logement (isolation combles, remplacement chaudière, fenêtres...).

Les informations et les conseils délivrés sont neutres, gratuits et personnalisés pour sécuriser les parcours, faciliter la mobilisation des aides financières publiques ou privées et orienter vers des professionnels compétents.

AU QUOTIDIEN

- Un **accueil téléphonique** du lundi au vendredi pour tous : information technique, juridique, aides mobilisables ;
- Des **rendez-vous avec des techniciens** pour approfondir la réflexion et accompagner les ménages dans le choix de travaux pertinents et adaptés (ces rendez-vous sont opérés par ELISE, association d'Energies) ;
- Des **diagnostics ou des audits des logements** pour les projets les plus ambitieux ou complexes ;
- Un **accompagnement pour solliciter des aides financières** en fonction des ressources et de l'ambition des projets : aides de l'ANAH, de l'Agglomération, CEE (Certificat d'économie d'énergie), etc.

D'autres projets peuvent être accompagnés par le Guichet unique de l'habitat : améliorer son accessibilité (salle de bain, douche à l'italienne, rampe d'accès, sanitaire surélevé, monte-escalier...), effectuer des travaux importants de réhabilitation (rénovation globale d'un logement dégradé ou insalubre), mettre aux normes et améliorer son logement (travaux d'électricité, de plomberie, toiture, traitement parasites...), réhabiliter un logement pour le mettre en location (travaux dans un logement dégradé, en précarité énergétique ou vétuste).



COMMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

1

Contactez le Guichet unique de l'habitat
Du lundi après-midi au vendredi après-midi
De 9h30 à 12h30 et 14h à 17h30
02 51 31 08 98 – habitat@larochesuryon.fr

2

Echanger sur les travaux à envisager et les dispositifs
auxquels les propriétaires sont éligibles.

3

Une visite du logement peut être réalisée pour évaluer
les besoins, les travaux et le gain énergétique.

4

Le propriétaire élabore son projet et est accompagné
dans les démarches de subvention.

5

Après la réception des accords de subvention, le
propriétaire réalise ses travaux.

6

Le propriétaire transmet les factures aux différents
financeurs.

À SAVOIR

- Le dossier d'aide doit impérativement être déposé avant le début des travaux ;
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels ;
- Les aides concernent un projet situé sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.



LES CHIFFRES CLEFS DE L'HABITAT

48 182 LOGEMENTS
dont 92,5% de résidences principales

**60% DE RÉSIDENCES OCCUPÉES
PAR LEUR PROPRIÉTAIRE**
jusqu'à 80% dans les communes périphériques

**UNE MOYENNE DE 2 800 CONTACTS
CHAQUE ANNÉE**

pour le Guichet unique de l'habitat dont 1 400
pour des premières prises de contact.

Entre 2016 et 2020, **1 207 MÉNAGES ONT
ÉTÉ ACCOMPAGNÉS** dans la rénovation de
leur logement (propriétaires occupants, bailleurs,
travaux de rénovation énergétique, de mise aux
normes ou d'adaptation).





Contact presse

Malvina SIRISAWAT

02 51 47 48 02 - 06 80 76 43 51

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr